



## Avignon 2015, pour aller plus loin



La rentrée est déjà bien entamée et la FNCC en action.


Trois rencontres en région, Belfort, Reims et Auch se sont déroulées montrant ainsi la mobilisation de notre Fédération sur le terrain. L'enjeu est déterminant, nous devons être au plus près de nos adhérents, au plus près des territoires en mutation, pour écouter, dialoguer, accompagner. Les mutations multiples auxquelles sont confrontées les élu-e-s demandent un renouvellement inédit de nos politiques. Au-delà des baisses de dotations qui vont se poursuivre et pour lesquelles nous avons dit notre grande inquiétude, nous voulons relever les défis avec toutes celles et tous ceux qui sont à l'œuvre dans le pays pour faire vivre une conception des arts et de la culture novatrice. Les journées d'Avignon de la FNCC ont été des moments très forts de rencontres diverses, de débats pour que notre Association puisse se mettre à la hauteur des enjeux ! Notre récente entrevue avec Bernard Poignant et Audrey Azoulay, conseillers du président de la République, a été de ce point de vue très prospective.

Belle rentrée à toutes et tous.

Florian Salazar-Martin  
président de la FNCC

 [Le communiqué post Avignon de la FNCC](#)

## centre de formation

 Le programme du second semestre 2015 est disponible sur le site de la FNCC :

[www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)

Parmi les sujets proposés à Paris et en région : La loi NOTRe et la culture. L'avenir des conservatoires. La culture participative. Conseils départementaux et culture. Lecture publique. Dynamiser sa communication...

## vie de la fncc

### Réunions et séminaires

Mercredi 21 octobre : bureau de la FNCC à l'AMF à Paris : **Réflexion autour du projet de loi LCAP**

Mercredi 18 novembre : Conseil d'Administration à Chartres (Eure-et-Loir) : **Séminaire sur l'archéologie préventive**

### Rencontres territoriales

Prochaines rencontres en projet au deuxième semestre en régions : Ile-de-France, Nord/Pas-de-Calais et Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes

## Rencontres



**Petit déjeuner avec les sénateurs.** Avignon, 17 juillet. Une délégation de la commission culture du Sénat a rencontré les élus de la FNCC au cours de ses Journées d'Avignon. Ce rendez-vous marque le début d'une collaboration régulière qui débutera par un travail commun sur la loi Liberté de création, architecture et patrimoine (LCAP).

[Lire l'article](#)



**Dîner avec la CGT-Spectacle.** Le 16 juillet au soir, une délégation pluraliste de la FNCC était invitée par la CGT. Un moment de convivialité et de discussion sur le projet de loi LCAP qui représente une avancée dans la capacité de la FNCC à favoriser le dialogue entre professionnels et élus.

[Lire l'article](#)

## CCTDC



**Réunion plénière du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, présidée par la ministre de la Culture.** Echos d'une réunion marquée par les inquiétudes budgétaires des collectivités et les interrogations sur les articles patrimoine de la loi LCAP.

[Lire l'article](#)

## Forums et ateliers



**Séminaire FNCC.** Un moment privilégié d'échanges d'expériences entre élus sur le thème "Nouvelles réflexions, nouvelles pratiques". Avec des témoignages des élu-e-s de Séné, Belfort, Dole, le Val Maubuée et Dardilly.

[Lire l'article](#)



**Ateliers FNCC/COFAC.** Deux ateliers ont été conduits sur le thème "Associations culturelles et collectivités territoriales : construire ensemble", l'un sur les politiques culturelles participatives, l'autre sur la question de la gouvernance.

[Lire l'article](#)



**Forum avec les associations d'élus.** "Préserver, insister, amplifier, inventer... les nouvelles voies de la responsabilité culturelle des collectivités territoriales". Animé par le journaliste Jean Dumonteil, ce Forum au Cloître Saint-Louis a permis d'approfondir le dialogue entre professionnels et élus.

[Lire l'article](#)



# Les 55 ans de la FNCC.

## *Une fédération à l'écoute, une fédération écoutée*



**Mercredi 15 juillet 2015**

**Réunion préparatoire des Vice-Président-e-s de la FNCC**



**Séminaire des adhérents de la FNCC**  
« *Nouvelles réflexions, nouvelles pratiques* »



**Jeudi 16 juillet 2015**

**Rencontre avec la ministre de la Culture et de la Communication.**



**Réunion plénière du CCTDC**



***Evelyne Rabardel et Philippe Laurent,***  
***Vice-Président-e-s représentant la***  
***FNCC***

Plus que jamais, les Journées d'Avignon 2015 de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture ont témoigné de sa capacité toujours plus grande à écouter et à être écoutée.

- C'est là l'esprit de sa réponse à l'équation budgétaire difficile à laquelle sont confrontées les collectivités à la suite du niveau difficilement acceptable des baisses des dotations de l'Etat. Une réponse de solidarité.
- C'est là sa manière d'anticiper les incertitudes institutionnelles enclenchées par la réforme territoriale – par la concertation, l'ouverture, la co-construction – afin d'être à même d'imaginer et d'inventer ensemble les formes à venir des politiques culturelles territoriales.
- C'est là surtout une proposition de mobilisation collective face aux menaces d'intolérance qui mettent à l'épreuve la cohérence de notre société. Une affirmation de la force républicaine des valeurs des arts et de la culture.
- C'est également la manifestation de la nécessité du dialogue avec les artistes, avec les professionnels de la culture, avec les associations culturelles-: avec tous et aux côtés de l'Etat, les collectivités territoriales assumeront leur responsabilité culturelle, au service du partage de l'intelligence sensible et du déploiement de la diversité créatrice.
- Enfin, c'est par l'aller-retour d'une écoute mutuelle entre élus toujours plus approfondie que la Fédération prolongera l'esprit de son rendez-vous avignonnais.

En trois jours, la FNCC aura été reçue par la ministre de la Culture et réaffirmé avec elle la solidarité de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle aura bénéficié d'un temps de discussion prospectif avec une délégation de la commission culture du Sénat conduite par Catherine Morin-Desailly, ainsi qu'avec plusieurs députés.

La FNCC aura aussi participé le 16 juillet, à la réunion plénière du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) – une instance envers laquelle elle a redit son attachement et sa conviction quant à sa nécessité dans la perspective de la nouvelle organisation territoriale.

## Assemblée Générale Extraordinaire



*Accueil par Cécile Helle, Maire d'Avignon et Florian Salazar-Martin.*



**Célébration des 55 ans de la FNCC**



**Forum de la FNCC : « Préserver, insister, amplifier, inventer... Les nouvelles voies de la responsabilité culturelle des collectivités territoriales ».**



**Dîner de travail avec la CGT Spectacles**



La Fédération a également poursuivi la tradition, inaugurée en 2010, des rencontres nationales des associations d'élus qui composent ce Conseil.

"Préserver, insister, amplifier, inventer", ce thème offensif du Forum très suivi organisé dans la cour du Cloître Saint-Louis, en partenariat avec le Festival d'Avignon, a été l'occasion de nombreux échanges avec des structures professionnelles ainsi qu'avec les associations d'élus.

Cette responsabilité culturelle a également été partagée lors de l'atelier organisé avec la COFAC à l'Hôtel de Ville d'Avignon et s'est conclu de manière ouverte par un appel conjoint FNCC et COFAC pour initier une démarche de débats, sur les territoires, autour du projet de loi Liberté de création et patrimoine afin de mieux conjuguer l'impératif de la liberté de création et l'exigence de la reconnaissance des droits culturels des personnes.

Et, lors de la tenue de son Assemblée générale – honorée par la présence de Cécile Helle, Maire d'Avignon –, la FNCC a solennellement inscrit dans ses statuts l'exigence de la parité femmes/hommes, condition fondamentale de tous les dialogues et de toutes les écoutes. Un dialogue et des échanges qui ont été tout de suite mis en œuvre au cours du séminaire organisé avec les adhérents intitulé "Nouvelles réflexions, nouvelles pratiques" – au cours duquel les élu-e-s de Dole, de Belfort, de Séné, du Val Maubué et de Dardilly ont témoigné de leurs initiatives innovantes notamment autour des politiques participatives et du numérique.

C'est ensemble, en réaffirmant la réalité du travail engagé, ambitieux et attentif de la très grande majorité des élus engagés sur le terrain – très loin des stigmatisations injustifiées dont ils sont trop souvent l'objet –, que les adhérents de la Fédération ont manifesté leur énergie et leur volontarisme au service des arts et de la culture.

De ces Journées d'Avignon 2015, rendues possibles par longue tradition d'accueil attentif de la municipalité, la FNCC ressort toujours plurielle et plus unie, plus entendue et plus à l'écoute. Sa responsabilité en est dès lors plus grande. Plus grands aussi son ambition et sa détermination pour défendre l'intérêt culturel général.

*Florian Salazar-Martin, président  
avec les membres du Bureau de la FNCC  
Hôtel de Ville d'Avignon  
Vendredi 17 juillet 2015*

**Vendredi 17 juillet 2015**

**Petit-déjeuner avec les sénateurs de la Commission Culture**



**Ateliers co-organisés avec la COFAC :  
« Associations culturelles et collectivités  
locales : construire ensemble »**



## Déclaration

*Les associations culturelles, les syndicats, les organisations professionnelles réuni-e-s à Avignon pour la rencontre organisée par la FNCC et la COFAC, ce vendredi 17 juillet 2015, signent ensemble cette déclaration et vous invitent à vous joindre à leur appel.*

## Une loi pour de nouveaux droits

Au moment où nos valeurs républicaines ont subi la violence d'attaques contre la liberté d'expression, le projet de loi Liberté de création, architecture, patrimoine, peut – doit – devenir un outil pour l'affirmation de la démocratie culturelle, des droits culturels et de la toujours nécessaire démocratisation des arts, de la culture et de leurs pratiques.

Il faut se saisir de cette perspective législative pour développer, des débats citoyens réunissant les professionnel-le-s, les élu-e-s, les associations culturelles, sur tous les territoires.

Un débat qui doit être porté devant et avec les parlementaires.

## Rencontre avec les sénateurs

Avignon. Le 17 juillet au matin, une délégation de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat a rencontré des élu-e-s membres du Bureau de la FNCC pour une discussion informelle, autour d'un petit déjeuner.



### Délégation de la commission culture du Sénat

Catherine Morin-Desailly, présidente (UDI), Corinne Bouchoux, vice-présidente (écologiste), Brigitte Gonthier-Maurin, vice-présidente (GRC), Sylvie Robert, secrétaire (PS), Maryvonne Blondin (PS), Claude Kern (UDI), Jean-Pierre Leleux (Les Républicains). Les députés Annie Genevard et François de Mazières se sont joints à la discussion.

**LA FNCC** s'est donnée pour mission d'accompagner au plus près ses collectivités adhérentes mais aussi de relayer leurs attentes au niveau national et de les informer des décisions de l'État qui les concernent. Dans cette perspective, elle compte parmi ses interlocuteurs premiers les onze associations généralistes d'élus représentées au Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), le ministère de la Culture, et les commissions culture parlementaires.

La FNCC a toujours porté une extrême attention au travail des sénateurs dont plusieurs ont précédemment fait partie de ses instances. En tant que représentant des collectivités au niveau national, le Sénat est un partenaire nécessaire pour une fédération militante pour la reconnaissance et le développement des politiques culturelles territoriales : par nature, en effet, tout acte en faveur des arts et de la culture réalisé au niveau local porte une signification qui s'inscrit sur un horizon national.

Mais l'année 2014-2015 aura été marquée par un rapprochement particulièrement étroit, notamment par un travail conjoint sur les articles culture de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). A noter que désormais la Constitution veut que les textes de lois impactant directement la vie des collectivités locales soient examinés en premier lieu par le Sénat. Par ailleurs, ce sont les versions rédigées en commission qui font l'objet des votes en séances plénières.

**Les CTAP culture.** Pour ce qui est des aspects culture de la loi NOTRe, le travail de la commission culture, que préside aujourd'hui la sénatrice de la Seine-Maritime Catherine Morin-Desailly – rapporteure de la commission pour la loi NOTRe –, s'est avéré décisif, avec notamment l'introduction de la notion de "droits culturels". Pour autant, l'une des dispositions majeures proposées par le Sénat n'aura finalement pas été retenue : les Conférences territoriales pour l'action publique (CTAP), des instances de concertation entre collectivités présidées par les présidents des Conseils régionaux, ne seront pas tenues d'instituer des commissions spécifiques pour traiter des enjeux culturels.

Au cours de la rencontre avec la FNCC, Catherine Morin-Desailly a annoncé son intention de porter cette proposition dans le cadre d'une autre initiative législative. Au-delà du principe d'une responsabilité partagée par l'Etat et les collectivités dans l'élaboration des politiques culturelles (article 2), la version initiale du projet de loi Liberté de création, architecture et patrimoine (LCAP) reste silencieuse sur les outils d'une telle gouvernance. C'est à ce titre que les "CTAP culture" pourraient y être introduites. Telle est en tout cas le souhait exprimé par les sénateurs, lesquels, sur ce point, pourraient être suivis par des députés de la commission culture de l'Assemblée nationale.

En écho, le président de la FNCC, Florian Salazar-Martin, fait part de son interrogation sur les futures relations entre les collectivités et l'Etat dans le

cadre de la nouvelle organisation territoriale. « Le FNCC compte sur les sénateurs pour porter l'exigence d'un véritable partenariat. »

**Vers une concertation régulière.** A Avignon, la commission culture du Sénat et la FNCC ont décidé de travailler en étroite collaboration sur le projet de loi LCAP – une collaboration à laquelle le député et ancien président de la FNCC François de Mazières souhaite que des députés soient associés. Le texte sera examiné par les sénateurs à partir du mois de décembre, à la suite du vote en première lecture par l'Assemblée nationale fin septembre ou début octobre : « La commission attend de la part de la FNCC des propositions précises », a indiqué Catherine Morin-Desailly.

De manière plus générale, les sénateurs ont affirmé la nécessité de renforcer le lien entre leur commission culture et la FNCC et d'instituer pour cela un calendrier de rencontres régulières. Enfin, sur une suggestion du vice-président de la FNCC Jean-Philippe Lefèvre, les sénateurs se sont engagés à jouer un rôle de relais de la FNCC dans leurs départements pour construire des formations pour les élus, afin notamment de les préparer à l'application de la loi NOTRe.

Ce petit déjeuner de travail marque pour la Fédération une étape très importante. La confirmation et le renforcement du lien avec le Sénat lui permettra d'accroître l'audience de la parole des territoires et d'apporter sa réflexion propre dans les débats nationaux. Le nouveau fonctionnement de la démocratie territoriale rend cette collaboration plus nécessaire que jamais : la prééminence des pouvoirs locaux dans le financement de la culture jointe à la perspective d'une concertation décisive entre collectivités qu'institue la réforme territoriale leur confèrent un rôle nouveau qui ne fait pleinement sens que par la prise de conscience de leur responsabilité nationale.

C'est cette réalité politique que traduit le lien entre la commission culture du Sénat et la FNCC. ■

## Rencontre avec la CGT

Avignon, le 16 juillet au soir. A la suite d'un premier entretien avec le Bureau de la FNCC, en juin, la CGT a invité une délégation de la Fédération pour un dîner dans les locaux du syndicat au Festival d'Avignon. La discussion a essentiellement tourné autour du projet de loi Liberté de création, architecture et patrimoine (LCAP).



**Délégation de la FNCC :** Florian Salazar-Martin (Président), Philippe Laurent, Jean-Philippe Lefèvre, Jany Rouger, Gaëlle Abily (vice-président-e-s), Guy Dumélie (vice-président d'honneur) et Sylvie Lenoble (membre du Bureau)

**POUR** Marc Slyper, secrétaire général de la SNAM-CGT, il est important de travailler ensemble autour d'amendements à apporter au projet de loi. « Le débat parlementaire sera en effet un moment où les enjeux culturels seront débattus nationalement. Il faut s'en saisir », car quel que soit le jugement que l'on porte sur le contenu de cette loi demandée depuis des années par les professionnels et qui constitue l'un des engagements pris par le président de la République lors de sa campagne électorale, ce sont les débats qu'il suscitera qui s'avèreront les plus décisifs.

Lors du Forum avec les associations organisé par la FNCC au Cloître Saint-Louis dans l'après-midi de ce même jour, Marc Slyper avait ainsi réagi

à l'engagement de la présidente de la commission culture du Sénat, Catherine Morin-Desailly, de rédiger des amendements sur la loi LCAP – notamment pour y introduire l'obligation pour les Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) d'organiser des commissions spécifiques pour la culture, une proposition finalement non retenue par la loi NOTRe :

« Vous avez parlé de l'amender : il faut même l'écrire. Retroussons-nous les manches, organisons des états généraux, profitons du passage de cette loi à l'Assemblée nationale et au Sénat pour organiser un vaste débat citoyen sur les droits culturels, sur la démocratie culturelle et sur comment notre société les prend en charge. »





Philippe Laurent et Marc Slyper

**“La création est libre”.** Le vice-président de la FNCC Jean-Philippe Lefèvre s’est interrogé sur la pertinence de l’article 1<sup>er</sup> de la loi LCAP énonçant « la création est libre ». Sans remettre en cause l’esprit d’une formule que beaucoup juge cependant insuffisamment normative, il note que cet article est quelque peu redondant avec la Déclaration universelle des droits de l’homme « qui est le socle constitutionnel de la législation française ».

Pour sa part, Marc Slyper estime qu’au moins trois textes internationaux, dont la France est signataire, doivent être cités dans la loi, car ils encadrent et donnent un contenu précis à la notion de liberté de création en l’associant au principe des droits culturels : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Unesco, 1966), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU, 1966) et la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (Unesco, 2001).

Florian Salazar-Martin, président de la FNCC, ajoute que « cela ne doit pas être une loi seulement pour les artistes. Nous avons parlé de la reconnaissance des expressions citoyennes... » Et Guy Dumélie, vice-président d’honneur de la FNCC, précise en ce sens que, pour défendre l’intérêt général (la CGT regrette l’absence de la notion de service public de la culture), « le débat doit associer à la fois les citoyens et ceux qui les représentent : les associations d’éducation populaire, les professionnels et les élus ».

**Les pratiques en amateur.** Un autre sujet de discussion sur la loi LCAP a été celui des pratiques en amateur, qui ne figurent pas dans la version initiale du texte de loi\*. Il est noté que si jusqu’à présent la CGT s’est toujours montrée très réticente sur la reconnaissance du droit des amateurs à se produire publiquement, la position du syndicat a aujourd’hui évolué, comme en témoigne une déclaration commune signée avec la Coordination des fédérations d’associations culturelles (COFAC) qui regroupe notamment les associations de pratiques en amateur.

Il est décidé en fin de soirée de rédiger en commun un appel conviant tous les acteurs concernés à se saisir de l’opportunité unique créée par le ministère la Culture en portant devant les deux chambres parlementaires les principaux enjeux des arts et de la culture. Ce texte sera lu le lendemain au cours des ateliers proposés à l’Hôtel de Ville d’Avignon par la FNCC et la COFAC (cf. l’article dans cette même Lettre d’Echanges).

**Un moment historique.** Au-delà de cette perspective de travail conjoint sur la loi création, l’ensemble de participants de cette rencontre estime que c’est là un moment “historique”. En effet, ce temps convivial réunissant une délégation pluraliste de la FNCC et le syndicat constitue une avancée significative dans le dialogue que la FNCC a toujours eu à cœur d’instaurer avec les structures représentatives des artistes et des professionnels de la culture. La capacité de la Fédération à favoriser la concertation et la compréhension réciproque entre élus et professionnels est ici en jeu.

Sur cette voie, on notera notamment le travail avec le SNSP et France Festivals qui a conduit à la rédaction d’une charte de responsabilités partagées signée en 2013, l’instauration d’un premier groupe de travail avec les acteurs du cirque (Territoires de cirque, le Syndicat du cirque de création la Fédération française des écoles de cirque) et d’un autre avec la Fédération nationale des arts de la rue. A noter que le centre de ressources des arts du cirque et des arts de la rue HorsLesMurs est associé à ces concertations entre élus et professionnels. ■

\*Un amendement gouvernemental comblera cette lacune en septembre, mais sans satisfaire pleinement les professionnels qui jugent qu’il met en cause la présomption de salariat et donc fait porter une menace sur l’emploi artistique

## Un CCTDC à Avignon

Pour la réunion plénière du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, Annie Genevard représentait l'AMF, Olivier Bianchi l'AMGVF, Jean-Jacques Queyranne l'ARF et Marie-Jeanne Béguet l'AMRF. La FNCC, quant à elle était représentée par ses vice-président-e-s Philippe Laurent et Evelyne Rabardel. Echos de cette deuxième réunion avignonnaise du CCTDC (la première a eu lieu en juillet 2014).

**LA RÉUNION** est présidée par la ministre de la Culture. L'ordre du jour, co-rédigé avec les associations d'élus, portera essentiellement sur les difficultés budgétaires des collectivités, les "pactes culturels", la loi LCAP et l'annonce du réengagement de l'Etat dans le financement des conservatoires.

**Baisse des dotations.** Sur les cas des collectivités qui ont pris la décision de réduire leur budget culturel, les représentants des associations d'élus sont unanimes : si dans certains cas la baisse des dotations a pu servir de prétexte, c'est aussi une réelle contrainte. La baisse procède donc d'une logique budgétaire et n'est pas forcément politique. « Si l'Etat est en première ligne, les collectivités le sont tout autant puisqu'elles assument 70% des financements publics de la culture », précise Philippe Laurent. Quant aux pactes culturels, malgré leur apport évident, certains estiment qu'ils ne constituent pas une solution à la mesure des enjeux.

**Rôle de l'Etat.** Plusieurs élus insistent sur l'importance du rôle de l'Etat et de la concertation entre le ministère et les collectivités. Avec deux aspects centraux : le CCTDC – qui doit être renforcé : « Il fonctionne. Mais on pourrait faire davantage ensemble, se voir plus régulièrement et dialoguer de manière plus approfondie », juge Philippe Laurent – et le lien avec les DRAC, ce qui soulève la question de leur évolution dans le cadre de la nouvelle carte des régions.

**Loi LCAP.** L'ensemble des participants se félicite que la discussion parlementaire sur la loi LCAP soit enfin lancée. Mais son contenu suscite plusieurs interrogations. L'article 2, qui décrit les principes et les modalités des politiques culturel-

les, mériterait sans doute d'être complété. La partie de la loi concernant le patrimoine contient nombre de dispositions jugées positives, mais le sort des ZPPAUP/AVAP, qui doivent être commués en Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou en PLU patrimoniaux, dans le cadre des "cités historiques" (nouveau dispositif de simplification de protection patrimoniale) peut légitimement inquiéter, notamment en regard de l'intercommunalisation des PLU. Remarque est faite qu'il ne faudrait pas que les "cités historiques" préludent à un désengagement de l'Etat, ce sur quoi la ministre rassure les élus.

Une autre remarque sera celle de l'absence d'une claire reconnaissance des professionnels des services territoriaux de l'archéologie préventive.

Pour Philippe Laurent, le caractère englobant de la loi LCAP est positif. Mais il identifie trois écueils : la multiplication des amendements, l'inquiétude de ceux qui n'y sont pas cités, par exemple les conservatoires (avec la question des CEPI) ou les CAUE. Et aussi la problématique de l'avenir de la relation entre les maires et les architectes de Bâtiments de France : « On a besoin des ABF. »

**Bibliothèques.** Enfin, invitée au CCTDC, la sénatrice Sylvie Robert expose les premières conclusions de la mission sur l'ouverture des bibliothèques qui lui a été confiée. Cette question concentre des enjeux à la fois politiques, symboliques et territoriaux. Trois exigences : s'adapter aux usages, respecter les conditions de travail et respecter la mission de service public. C'est un extraordinaire enjeu de liberté. Les bibliothèques peuvent devenir de véritables nouveaux équipements culturels. ■

# “Nouvelles réflexions, nouvelles pratiques”

séminaire FNCC

5 juillet 2015. Un moment privilégié d'échanges d'expériences entre élus. Soit un travail au cœur des missions que s'est données la FNCC : permettre à chacun de bénéficier de l'expérience d'autres élus et d'agrandir l'horizon de son engagement culturel. Ce rôle d'agora, ouvert à tous les adhérents et au-delà, constitue très précisément ce que seule peut apporter une fédération d'élus à la fois thématique, pluraliste et réunissant des collectivités de toutes tailles et situées partout en France.



Le séminaire, ainsi que la plupart des réunions des Journées d'Avignon de la FNCC étaient accueillis par la maire d'Avignon, Cécile Helle dans le salon de l'Hôtel de Ville.

son document – un document qu'il faut vraiment prendre le temps de lire et dont on peut faire des lectures différentes sans qu'il perde sa cohérence. »

Sa propre voix participait également à ce sourd murmure interrogatif. Comment y répondre ? Comment

**PLUS QU'UNE FORMATION** ou un échange de bonnes pratiques, ce séminaire sur le thème “Nouvelles réflexions, nouvelles pratiques” a apporté une réelle dimension prospective. Comment faire autrement, en accord avec les nouvelles attentes : essor des pratiques en amateur, respect des droits culturels, ouverture vers des politiques participatives.

**Dole (Jura), une politique culturelle implicite.** Fort de son expérience de formateur pour la FNCC, Jean-Philippe Lefèvre, élu à Dole (environ 25 000 habitants) et vice-président de la Fédération, confie son analyse d'un sentiment diffus chez de très nombreux élus qu'il a rencontré : « Un sourd murmure : que fait-on avec les amateurs et avec la population, en lien avec les institutions ? Et c'est au même moment que la FNCC a produit

lui donner forme dans le cadre d'un projet culturel municipal ? Par le choix de construire une politique implicite axée sur deux entrées : une politique de territoire et une politique où la population devient acteur de l'acte artistique. C'est là un réel changement de paradigme, car on ne parle plus de “public” mais d'acteurs. « C'est un changement par rapport au principe de la démocratisation culturelle qui, jusqu'à présent, constituait l'alpha et l'oméga des politiques culturelles publiques, et ce depuis la naissance du ministère de la Culture, sans que cela ne soit jamais remis en cause. »

Ces deux axes sont déclinés selon quatre principes méthodologiques : faire ensemble, valoriser artistiquement les pratiques en amateur, sortir des lieux dédiés et « choisir le foisonnement ».

Si le résultat de cette politique est de faire participer les habitants dans un esprit volontiers festif – Chorale senior punk rock, concerts dans des bistros –, cette politique implicative s'adosse sur les artistes et tout particulièrement sur le conservatoire de musique : résidence de circassiens et de cascadeurs, avec l'implication des clubs de sport pour l'aspect arts du cirque ; investissement par des plasticiens de commerces vides provisoirement baptisés "galeries éphémères"...

**Belfort : une réinvention de la Fête de la musique.** Inspirée par l'expérience des "galeries éphémères" de Dole, Marie Rochette de Lempdes, élue à Belfort (plus de 51 000 habitants) a développé des "galeries papillons". Principe : des commerces mettent à disposition des locaux confiés à des artistes avec l'idée de pouvoir passer facilement d'un lieu à l'autre. Le fonctionnement général s'appuie sur la mobilisation à la fois des commerçants et des artistes. Au final, pour cette année 2015, une quarantaine de locaux commerciaux vides ont été mobilisés pour plus d'une centaine de concerts.

Concrètement, cette mise en relation des commerçants et des artisans se traduit à chaque fois par la signature de baux précaires (deux mois), l'un avec l'artiste, l'autre avec les bailleurs. Au-delà de l'effet culturel, l'élue témoigne d'un impact très positif sur l'attractivité de la ville et la relocalisation des commerces.

Dernier aspect de l'opération, la communication pour laquelle chaque habitant devient acteur. Une dizaine de conseils de quartier ont été mobilisés avec, en plus d'une communication classique (flyers, programmes...), l'utilisation de flux RSS, le relais par SMS et par courriels. « A Belfort, le slogan est le suivant : "Rien ne se fera plus jamais sans vous." »

**Séné (Morbihan) : le choix de la participation.** La première adjointe au maire de Séné (9 000 habitants), Marie-Anne Phelippo-Nicolas, a développé une démarche qui inclut les habitants dans toutes les étapes de la décision et de la mise en œuvre de la politique culturelle de la ville, avec la constitution de comités consultatifs réunissant des habitants et des élus ainsi que des Groupements locaux d'orientation de la programmation, les GLOP. Le

principe est, avec l'accompagnement d'un artiste, d'aller voir des spectacles, d'en débattre et, à partir de là, d'alimenter la programmation d'un espace culturel municipal récemment construit, le Grain de sel. Un lieu polyvalent, à la fois médiathèque, espace d'expositions et salle de spectacles.

La maire-adjointe fait l'historique d'une initiative qui s'est pensée, structurée en même temps qu'elle se réalisait. « La construction même du lieu a été un temps d'aventures humaines, avec plusieurs moments d'échanges d'idées sur trois thèmes : quel type de médiathèque ? Comment associer les habitants à la programmation ? Comment développer l'activité hors les murs ? » Parmi les conclusions, la gratuité de la médiathèque et la création d'un comité de programmation réunissant des professionnels, des élus et des habitants afin d'élaborer une programmation « qui nous ressemble ».

Cette année, la municipalité a organisé, sur la base de cette démarche participative, un festival intitulé "Aux œuvres citoyens !" Une particularité gastronomique, une "open-soupe" où chaque participant amenait un légume. Quelle évaluation pour cette expérience qui n'a débuté que depuis deux ans ? « Dans ce que nous vivons, c'est davantage le cheminement que l'aboutissement qui est important : la rencontre, le compagnonnage entre artistes professionnels et artistes non professionnels. »

**Numérique.** Une autre partie du séminaire était consacrée au numérique, avec un témoignage d'Annie Denis (Val Maubuée) sur l'utilisation des "lecteurs Victor" par la médiathèque, des outils qui permettent d'entendre des livres lus à voix haute pour les personnes souffrant d'un handicap visuel. Et un autre témoignage, proposé par Rose-France Fourmillon, élue à Dardilly, une des communes du Grand Lyon, qui a rendu compte d'une étude approfondie sur l'utilisation de numérique par la médiathèque.

Conclusion du président de la FNCC : « Si nous voulons construire avec les personnes, il faut en effet partir de leurs usages. Bien souvent nos institutions ne recouvrent pas cette diversité. Ici, les avancées viennent souvent des médiathèques, ce qui est une bonne nouvelle. La culture numérique peut favoriser l'échange. »

Compte rendu intégral  
sur le site de la FNCC.

## Ateliers FNCC/COFAC

Avignon, 17 juillet 2015. La FNCC et la Coordination des fédérations d'associations culturelles (COFAC), qui représente le monde associatif et notamment celui des pratiques en amateur, ont proposé deux ateliers sur le thème : "Associations culturelles et collectivités territoriales : construire ensemble". La rencontre était accueillie par la Mairie d'Avignon.



**BROSSANT** un tableau assez sombre du contexte actuel, Marie-Claire Martel, présidente de la COFAC, pointe à la fois une société fragmentée, en proie au rejet de l'Autre et une crise de la légitimité des acteurs tant politiques qu'associatifs. Avec pour résultat une crise de la démocratie en elle-même. Constats : « Il faut sortir de l'entre soi et travailler ensemble » et « réaffirmer nos valeurs communes, notamment celle de la coresponsabilité nécessaire de l'Etat, des collectivités et des associations », dit en introduction Florian Salazar-Martin, président de la FNCC. En écho, ces deux remarques :

- « Aujourd'hui, la démocratie représentative ne suffit plus. Pour autant la démocratie contributive et participative a bien du mal à trouver son chemin » (Guy Dumélie, vice-président d'honneur de la FNCC).
- « L'important, c'est le temps de la consultation. Or on est toujours dans la précipitation. Même la durée les mandats présidentiels et législatifs va dans ce sens de la précipitation et de l'absence du temps de la réflexion. Cela aussi questionne la démocratie » (Marc Slyper, secrétaire général de la SNAM-CGT).



Florian Salazar-Martin,  
président de la FNCC,  
et Marie-Claire Martel,  
présidente de la  
COFAC

- Comment lutter contre le principe juridique de la reconnaissance des associations en tant que "personnes morales" et non des personnes dans leur capacité singulière ?

**Questions :** Comment recueillir la parole citoyenne et la mettre au service de l'intérêt général ? Comment construire une démocratie du lien pour passer de la parole individuelle à la parole démocratique ? Deux ateliers ouverts ont été proposés.

- Le premier portait sur la participation des personnes, avec la problématique de la gouvernance des villes mais aussi des associations – un thème qui pose les questions du sens même des politiques culturelles : qu'est-ce que l'intérêt général ? Comment favoriser la liberté d'initiative ? Comment soutenir les petites associations ?
- Le second interrogeait les modalités concrètes de la concertation entre élus, associations et habitants – comment construire des espaces d'échanges dans la proximité, en respect de la diversité ? – mais aussi la réforme territoriale (lois NOTRe et MAPAM, grandes régions, grandes intercommunalités...), avec les questions de co-construction, de consultation et du suivi au niveau des bassins de vie, des grandes régions et au sein de Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ouvertes à la société civile.

Parmi les interrogations soulevées lors des ateliers, on notera les deux suivantes :

- Face au constat de l'éloignement croissant entre les personnes et les institutions ou les associations, comment sortir de l'entre soi associatif ?

Enfin, cette conclusion : la relation entre les élus et les associations est frappante par sa pauvreté. C'est pourtant là le B.A.BA de la démocratie. Il faut reconnaître le rôle d'acteur du monde associatif. La société en a besoin.

Les ateliers se terminent par la lecture d'un appel à concertation autour du projet de loi LCAP proposé par la FNCC, la COFAC et la CGT.

**Déclaration.** Les associations culturelles, les syndicats, les organisations professionnelles réunies à Avignon pour la rencontre organisée par la FNCC et la COFAC, ce vendredi 17 juillet 2015, signent ensemble cette déclaration et vous invitent à vous joindre à leur appel.

#### UNE LOI POUR DE NOUVEAUX DROITS

« Au moment où nos valeurs républicaines ont subi la violence d'attaques contre la liberté d'expression, le projet de loi Liberté de création, architecture, patrimoine peut – doit – devenir un outil pour l'affirmation de la démocratie culturelle, des droits culturels et de la toujours nécessaire démocratisation des arts, de la culture et de leurs pratiques.

Il faut se saisir de cette perspective législative pour développer des débats citoyens réunissant les professionnels-le-s, les élu-e-s, les associations culturelles sur tous les territoires.

Un débat qui doit être porté devant et avec les parlementaires. »

## Forum avec les associations d'élus au Cloître Saint-Louis

Comme chaque année et malgré un contexte difficile dans lequel les lois de réforme territoriale ont mis à l'épreuve la solidarité entre associations d'élus, la FNCC a su construire un dialogue public entre elles et avec les professionnels ainsi qu'avec des parlementaires. L'affluence était d'autant plus remarquable qu'au même moment, cet après-midi du 16 juillet, de nombreux rendez-vous étaient proposés dans le cadre de la semaine professionnelle. Le thème du forum, animé par le journaliste Jean Dumonteil, était composé de quatre verbes d'actions exprimant quatre modalités complémentaires de l'engagement en faveur des arts de de la culture : "Préserver, insister, amplifier, inventer... les nouvelles voies de la responsabilité culturelle des collectivités territoriales". Echos.



De gauche à droite, Olivier Bianchi, Déborah Münzer, Paul Rondin, Catherine Morin-Desailly, Jean Dumonteil et Annie Genevard

**EN OUVERTURE** du Forum, la vice-présidente de la FNCC Déborah Münzer a lu une déclaration conjointe des associations d'élus affirmant que « la légitimité de l'exercice d'une responsabilité politique se mesure à l'aune de sa capacité à promouvoir la reconnaissance de la valeur culturelle des personnes, des imaginaires et des héritages de

tous et toutes, et de chacun et chacune, ainsi qu'à assurer les conditions d'une création artistique alliant liberté et diversité » (cf. p.4). Cette légitimité se mesure donc à la capacité des collectivités territoriales mais aussi de l'Etat à préserver, insister et amplifier les outils des politiques culturelles ainsi qu'à en inventer des formes nouvelles.

Préserver par exemple notre “modèle” culturel de coopération entre les pouvoirs locaux et le ministère de la Culture : « La grande innovation française, par rapport à l'Europe, réside dans le partage de la responsabilité des politiques culturelles entre Etat et collectivités territoriales. Ce partage représente l'avenir des politiques culturelles, non leur passé : après les tragédies du mois de janvier, nous sommes “condamnés”, Etat et collectivités, à vivre ensemble, à construire ensemble, l'un avec l'autre, même si de fait nos usages, nos coutumes et nos administrations ne sont pas toujours exactement en ligne », prévient en introduction **Florian Salazar-Martin**, le président de la FNCC.

Mais aussi insister sur l'importance de l'engagement des collectivités. Car, paradoxalement, « c'est au moment où les collectivités locales ont tant de mal à assumer les défis budgétaires qui sont devant elles qu'on reconnaît finalement leur rôle dans le financement de la culture. Cette reconnaissance vient un peu tardivement et elle arrive de façon négative puisque quand on évoque aujourd'hui l'apport des collectivités locales à la culture, c'est souvent pour regretter le fait qu'elles soient obligées de se replier budgétairement en la matière », constate **Annie Genevard**, rapporteure pour la commission culture de l'AMF. La députée-maire de Morteau insiste également sur le danger qu'il y a à stigmatiser les collectivités locales qui pourraient être conduites à diminuer leur engagement financier en faveur de la culture et d'y voir là un choix idéologique ou une condamnation de la culture. « Il y a parfois des nécessités budgétaires qui contraignent les maires malgré eux. »

Pour **Olivier Bianchi**, président de la commission culture de l'AMGVF, l'enjeu d'avenir consiste à amplifier l'attention aux personnes qui sous-tendent le principe de la démocratisation culturelle en la faisant porter sur les territoires, sur la gouvernance afin d'inventer les nouvelles formes de la concertation territoriale, entre collectivités et avec les acteurs de la société civile. Face à la grande mutation induite par la réforme territoriale mais également face à l'ampleur inédite du renouvellement des élus à la suite des élections locales, il en appelle à des états généraux au niveau national pour travailler à l'invention de nouvelles politiques publiques culturelles et « sortir de l'entre

soi ». « J'ai le sentiment que les trente dernières années ont posé la question des publics et des personnes : c'est le grand pari de la démocratisation culturelle. Je considère qu'aujourd'hui, s'il y a une nouvelle étape à construire, elle devra se faire autour de la question des territoires. »

La présidente de la commission culture du Sénat, **Catherine Morin-Desailly**, regrette pour sa part que l'un des outils qui aurait pu permettre l'invention culturelle territoriale n'ait pas été retenu dans la loi NOTRe. Si elle se félicite de l'adoption de l'article sur les droits culturels, en revanche, elle déplore l'abandon de l'obligation faite aux Conférences territoriales de l'action publique (CTAP), instaurées par la loi MAPAM, d'instituer des commissions spécifiques pour la culture : cette disposition, conjuguée à la nécessité de conduire les politiques culturelles dans le respect des droits culturels, aurait pu « finalement inciter les collectivités à s'organiser et surtout assurer ce que nous avons appelé “la continuité des politiques culturelles” dans le cadre d'une répartition ». Mais, ajoute-t-elle, « la loi création arrive et nous allons donc remettre l'ouvrage sur le métier ».

Le regret de la sénatrice est d'autant plus vif que son analyse lui fait beaucoup espérer de l'engagement des EPCI. « Nous sommes dans un mouvement ascendant vers l'Europe, vers les très grandes régions, vers les intercommunalités et je suis profondément convaincue que les politiques culturelles doivent se penser dans le cadre bien sûr de la compétence partagée mais surtout au niveau de l'intercommunalité. Il faut que les intercommunalités et les métropoles se responsabilisent et réfléchissent à leurs politiques culturelles. » Un point de vue que partage Annie Genevard : « L'intercommunalité a un rôle d'amplification sans que pour autant la commune n'abandonne la compétence culture. »

Les prises de parole des professionnels ont été beaucoup plus sombres que celles des élus, même si tous ont salué leur confiance en un renforcement de l'esprit de dialogue dont ce présent forum constitue déjà une occurrence. Mais sans l'Etat : « Le problème est qu'on ne se retrouve jamais tous ensemble. Là, nous sommes professionnels et collectivités. On parle de la loi NOTRe et de la CTAP culture qui n'a finalement pas été adoptée,



mais nous n'avons pas l'Etat avec nous. Parfois on a l'Etat et les collectivités, mais ni les professionnels, ni les parlementaires. Il manque toujours un ou deux interlocuteurs », déplore **Claire Guillemin**, présidente de la FESAC.

Pour **Marc Slyper** (CGT-Spectacle), c'est l'état d'esprit même du dialogue qui doit changer. « On parle de "compétence partagée"... A un moment donné, il faut parler de "responsabilité partagée". On n'est pas sur une compétence optionnelle mais sur la défense de la démocratie, du tissu qui fait une nation, qui relie des citoyens quelles que soient leurs origines et leurs cultures. Pour défendre notre démocratie, il est indispensable qu'on intervienne sur une responsabilité collective, celle à la fois de l'Etat et des collectivités. »

Le partage de la responsabilité culturelle suppose aussi le respect réciproque entre les politiques et les professionnels. Pour **Michel Lefeuvre**, le président du SNSP, ce n'est pas le cas. « J'ai regardé les quatre verbes... Mais pour nous les professionnels, on démarre par un participe passé : "attaqués". Nous sommes attaqués. Attaqués d'au moins deux points de vue. Le premier relève de l'aspect budgétaire : dès 2015, 2016, il y aura entre 10 000 et 15 000 levers de rideau en moins en France. Le deuxième niveau d'attaque concerne les contenus. Il faut le dire très clairement et très simplement : à partir du moment où des programmations ne plaisent pas à certains, les collègues professionnels sont purement et simplement licenciés. »

Le respect – et l'envie – pour les politiques ainsi que pour le travail des artistes sont-ils d'ailleurs des sentiments qui animent les Français ? **Olivier Bianchi** fait ce constat rude : « Aujourd'hui, le fait est que nous sommes politiquement minoritaires. Quand un lieu ferme, quand une subvention est supprimée, quand un festival est abandonné, je ne vois pas de manifestation de la population. Il y a donc une vraie question. Oui, nous sommes aujourd'hui politiquement en difficulté. La difficulté n'est pas simplement entre les élus et le ministère. »

La difficulté n'est d'ailleurs pas non plus seulement entre les pouvoirs publics (Etat/collectivités) et les professionnels : elle est de civilisation. « La culture est devenue quelque chose de normal. On

va au théâtre comme on va au supermarché. J'exagère un peu, mais quelque chose de cet ordre-là s'est installé. Maintenant, la question est de savoir comment re-conscientiser de l'importance de ce que nous faisons et de l'importance de l'émancipation individuelle afin que chacun soit en mesure d'avoir un libre arbitre et un esprit critique, car c'est à cela que nous travaillons », reconnaît **Laetitia Lafforgue**, présidente de la Fédération nationale des arts de la rue. Et alors qu'il faudrait prendre le temps de la concertation, « tout se dérobe sous nos pieds et en premier lieu les valeurs qui nous ont portés, qui nous ont fait choisir ces métiers, la création artistique comme médium pour parler de l'humain et s'adresser à l'humain. Il nous faut du temps, et en même temps on n'a pas le temps. »

Répondant aux propos des professionnels, les élu-e-s ont réaffirmé la nécessité de se mobiliser de manière solidaire. Certes, **Olivier Bianchi** a mis en garde contre une surestimation des vertus de la culture : « La première chose que je voudrais qu'ici, entre nous, on dise, c'est que la culture n'est pas la réponse à tous les problèmes. » Pour autant, elle s'avère être un élément essentiel du vivre-ensemble. « Jamais, en quinze ans, on ne m'a reproché une dépense culturelle faite dans ma ville. Ce qui signifie que les gens reconnaissent qu'un territoire qui vit bien, c'est un territoire où l'on peut se retrouver ensemble pour partager des émotions dans un théâtre, dans un musée », note **Annie Genevard**.

Les collectivités doivent assumer cette vision du caractère indispensable du partage culturel. **Catherine Morin-Desailly** : « Nous sommes tous en responsabilité d'être créatifs et de ne pas camper sur des postures nostalgiques – la nostalgie ne permet pas l'action. Dans ces temps troublés, nous avons plus que jamais besoin de culture : donnons-nous les moyens de nous organiser. » Conclusion de **Florian Salazar-Martin** : « Qu'on soit élu à la culture, maire, président d'un exécutif ou sénatrice, nous sommes confrontés à des questions qui relèvent de l'engagement. Je crois que nous devons mener ce combat politique. Le problème tient à ce que nous le menons chacun de notre côté. Il faut le mener ensemble, pour avoir plus de force. »

La retranscription complète du Forum du 16 juillet 2015  
sera disponible sur le site de la FNCC.

## PRÉSERVER, INSISTER, AMPLIFIER, INVENTER

*« Convaincues que l'inventivité créatrice constitue à la fois l'aboutissement et la manifestation d'une civilisation épanouie ainsi qu'un outil indispensable pour conjuguer mondialisation et humanité, diversité et solidarité, les collectivités territoriales affirment ici leur engagement inaliénable en faveur des arts et de la culture. »*

*Extrait de la Déclaration  
d'Avignon 2010 des associations d'élus*

Les immenses rassemblements citoyens face aux meurtres perpétrés en janvier 2015 contre la liberté d'expression et contre la diversité ont éclairé la prééminence des enjeux culturels pour la vie démocratique.

On sait désormais que la légitimité de l'exercice d'une responsabilité politique se mesure à l'aune de sa capacité à promouvoir la reconnaissance de la valeur culturelle des personnes, des imaginaires et des héritages de tous et toutes, et de chacun et chacune, ainsi qu'à assurer les conditions d'une création artistique alliant liberté et diversité.

Aujourd'hui plus que jamais, assumer notre responsabilité culturelle relève d'une nécessité et d'une urgence nouvelles.

Depuis 2010, les associations nationales des collectivités territoriales ont déjà exprimé, année après année lors de leurs rencontres d'Avignon, leur conviction quant à la primauté des politiques culturelles pour le dynamisme des territoires, pour l'essor de la création en elle-même, pour la cohérence de la vie collective et pour la faculté d'espoir de notre société. Ces rencontres ont surtout manifesté que la responsabilité culturelle devait être partagée.

« Pour autant, la réforme de l'organisation territoriale obscurcit encore le peu de visibilité de l'avenir de politiques culturelles soumises à des perspectives budgétaires redoutables. Dans ce contexte, il faut :

- **préserver** le tissu de nos équipements culturels et de leurs capacités de création, de diffusion, de transmission, ainsi que les moyens budgétaires sans lesquels

les collectivités ne peuvent assumer leur responsabilité culturelle,

- **insister** sur la nécessité de l'engagement public en faveur des arts et de la culture et donc sur celle de disposer de moyens financiers adéquats,

- **amplifier** la prise de conscience de la teneur artistique et culturelle de l'ensemble des enjeux politiques,

- **inventer** des formes nouvelles d'action, davantage en phase avec les attentes d'art et de culture des Français et plus à l'écoute de l'essor des expressions citoyennes.

Nous devons refonder la légitimité des politiques culturelles publiques sur leur impératif démocratique, sur leur indispensable contribution à la vitalité des valeurs républicaines.

« En ce temps d'inquiétude mais aussi de gestation d'une société plus consciente que l'imaginaire partagé n'est pas un bien de consommation ou un loisir éclairé mais l'outil et l'œuvre de l'humanisme, les associations d'élus.e.s veulent réaffirmer leur volonté de dialogue. Un dialogue entre elles, avec l'Etat, avec les artistes et les professionnels, avec les acteurs associatifs, avec tous nos concitoyens et concitoyennes. La Déclaration de l'Unesco sur les politiques culturelles (Mexico, 1982) l'affirme : « La culture émane de la communauté tout entière et c'est à elle qu'elle doit retourner. » C'est à travailler ensemble sans relâche à assurer les conditions de cette circulation de l'intelligence sensible que nous nous engageons.



## La FNCC fait “cause commune” avec l’Association des Maires de France

### Journée nationale d’action du 19 septembre

La culture constitue l’identité des communes. Leur singularité. Un atout majeur pour leur attractivité et pour leur dynamisme économique. Une nécessité pour construire une réelle communauté humaine, agissante, inventive, solidaire. Telle est la tâche des maires et des équipes municipales. Forts de leur irremplaçable relation de proximité avec les citoyens, ils s’y attellent avec énergie, avec obstination.

La culture est au cœur de l’action des communes et de leurs groupements. Car dans ce moment de très fortes tensions sociales et de montée en puissance des attitudes de haine et d’intolérance, c’est par la culture, dans la force que lui confère son déploiement au plus près des citoyens, dans leur ville, dans leur village, que nous pourrons réaffirmer les valeurs de la République et celles de la reconnaissance des droits culturels des personnes dans leurs singularités et dans leur dialogue. La commune constitue le fondement de la vie démocratique.

Ce fondement est aujourd’hui menacé.

Il y a urgence : cette année déjà, et demain plus encore, les budgets des communes subissent la baisse programmée mais non discutée des dotations de l’Etat aux collectivités. Tout en étant conscients d’un contexte difficile, les élus ne peuvent que constater que cette baisse menace leur capacité à remplir les missions qui leur ont été démocratiquement confiées.

Convaincue que la vitalité de notre pays s’appuie nécessairement sur l’action de proximité des équipes municipales, la FNCC salue l’initiative de l’Association des maires de France d’organiser une Journée nationale d’action, le 19 septembre, afin de sensibiliser tous nos concitoyens sur l’importance de l’engagement de leur mairie.

Il est vital que nous tous, élus locaux, répondions à l’appel de l’AMF. Ce n’est qu’ensemble que nous pourrons défendre l’avenir des communes et peser sur les arbitrages budgétaires de la prochaine loi de finances. Nous devons empêcher un processus de dévitalisation des communes qui sera le prélude d’un affaissement généralisé de la qualité de vie de tous les Français et tout particulièrement du dynamisme de la vie culturelle, condition nécessaire du partage et du dialogue républicain.

La culture est déjà l’un des premiers secteurs touchés par les difficultés financières des budgets publics. Elle le sera plus encore dans les prochaines années. Les communes la défendent et portent avec force l’exigence de soutien aux arts et à la culture. La nation tout entière en bénéficie : si les collectivités en leur ensemble assurent plus des deux-tiers des financements publics de la culture, les communes et leurs groupements y contribuent à hauteur de 73%, très largement devant les départements et les régions.

En fragilisant les communes, c’est la culture même qu’on fragilise. Ses budgets sont modestes. Toute atteinte peut déstabiliser très rapidement un secteur de professionnel souvent précaire : en une année, ce sont les résultats de décennies de structuration culturelle d’un territoire qui peuvent se voir à terre.

Défendre la commune c’est défendre la culture. Défendre la culture, c’est défendre la commune.

Les communes ne peuvent assumer leurs responsabilités irremplaçables qu’avec des moyens conséquents et stables. Imposer sans concertation des restrictions financières d’une telle ampleur (28Mds€ sur quatre ans) relève d’un choix politique aux conséquences lourdes. L’appel de l’AMF pour une journée nationale d’action doit être entendu, car c’est bien la Nation, dans son unité, dans le lien qui unit les Français au plus près de leur territoire de vie, qui est aujourd’hui menacé.

Pour la FNCC  
Le Président,  
Florian Salazar-Martin



**F N C C**

FÉDÉRATION NATIONALE DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
POUR LA CULTURE